

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018

Présents : Aude BETINELLI, Jean-Marc FAIVRE, Carole LAMIELLE, Jean-François MENESTRIER, Bruno PETIET, Elisabeth RABOLIN, Stéphane RENAUD, Laurence RICQ, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Marilyne VALDUGA, Etienne VUILLEMIN

Absents excusés : François-Xavier POUX, Bertrand RUHIER, Florence VRAC

Pouvoirs : François-Xavier POUX à Aude BETINELLI
Bertrand RUHIER à Sébastien THIBAUD

Secrétaire de séance : Carole LAMIELLE

La séance est ouverte à 20H37

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 17 mai 2018
2. Budget primitif 2018 : commune, bois et CCAS
3. Vote des taxes 2018
4. RASED
5. PLUi
6. SEAB
7. Transfert de voirie et équipement public « le clos du moulin » et participation financière ENEDIS
8. Dissolution CCAS
9. Indemnités du percepteur
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 17 mai 2018

Les élus ayant pu prendre connaissance du compte rendu envoyé par mail avant la séance et n'ayant pas de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : 11 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention

20H44 : Arrivée de Sébastien THIBAUD avec pouvoir de Bertrand RUHIER

2. Budget primitif 2018 : commune, bois et CCAS

2.1. Budget primitif COMMUNE 2018

CHAPITRE	MONTANT	VOTE
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011- Charges à caractère général	324 488,62 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
012- Charge de personnel	146 581,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
014- Attestations de produits	80 075,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
022- Dépenses imprévues Fonctionnement	10 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
023- Virement de la section d'investissement	184 430,90 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
65- Autres charges gestion courante	34 100,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
66- Charges financières	4 287,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
TOTAL DEPENSES :	783 962,52 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
FONCTIONNEMENT RECETTES		
002- Excédent antérieur reporté Fonct.	240 606,28 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
013- Atténuations de charges	5 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
70- Produits des services	12 940,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
73- Impôts et taxes	382 670,24 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
74- Dotations et participations	117 526,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
75- Autres produits de gestion courante	23 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
77- Produits exceptionnels	2 220,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
TOTAL RECETTES	783 962,52 €	Unanimité : 13 voix « Pour »

CHAPITRE	MONTANT	VOTE
INVESTISSEMENT DEPENSES		
001- Solde d'exécution d'invest. Report	10 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
041- Opérations patrimoniales	10 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
16- Remboursement d'emprunts	24 154,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
20- Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
21- Immobilisations corporelles	486 389,49 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
TOTAL DEPENSES :	560 543,49 €	Unanimité : 13 voix « Pour »

INVESTISSEMENT RECETTES		
001-Solde d'exécution d'invest. Report	182 130,90 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
021-Virement de la section de fonction.	184 430,90 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
040- Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
10- Dotations Fonds divers et réserves	130 981,69 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
13- Subventions d'investissements	53 000,00 €	Unanimité : 13 voix « Pour »
TOTAL RECETTES	560 543,49 €	Unanimité : 13 voix « Pour »

21H00 : Arrivée de Jean-François MENESTRIER

2.2- Budget primitif **BOIS** 2018

CHAPITRE	MONTANT	VOTE
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011-Charges à caractère général	28 673,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
023- Virement de la section d'investis.	10 000,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL DEPENSES :	38 673,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
002- Excédent antérieur reporté Fonct.	73 647,42 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
70- Produits des services	72 000,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL RECETTES	145 647,42 €	Unanimité : 14 voix « Pour »

CHAPITRE	MONTANT	VOTE
INVESTISSEMENT DEPENSES		
001- Solde d'exécution d'invest. Report	1 553,83 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
21- Immobilisations corporelles	10 000,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL DEPENSES :	11 553,83 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
INVESTISSEMENT RECETTES		
021-Virement de la section de fonction.	10 000,00 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
10- Dotations Fonds divers et réserves	1 553,83 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL RECETTES	11 553,83 €	Unanimité : 14 voix « Pour »

2.3- Budget primitif **CCAS** 2018

CHAPITRE	MONTANT	VOTE
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
065- Autres charges de gestion courante	405,85 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL DEPENSES :	405,85 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
002- Excédent antérieur reporté Fonct.	405,85 €	Unanimité : 14 voix « Pour »
TOTAL RECETTES	405,85 €	Unanimité : 14 voix « Pour »

3. Vote des taxes 2018

Au regard des investissements conséquents réalisés par la Commune (nouvelle mairie, voiries rue de Sauvagny et de la Corvée...), des travaux à réaliser (aménagement extérieur de la Mairie, sanitaires école...) et des transferts de compétence avec la CAGB, Monsieur le Maire propose de débattre sur une évolution des taxes communales. A cet effet, il présente aux conseillers plusieurs simulations par % et par point et le montant d'augmentation des recettes associées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent :

- pour une **augmentation des taxes communales** (12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 2 abstentions)
- pour une **augmentation en % et non en point** (13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 abstention)
- pour une **augmentation de 1 %** (13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 1 abstention)

4. RASED (Réseau Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté)

Il y a lieu pour chaque commune membre de signer une convention relative à la participation des communes aux frais de fonctionnement du RASED.

En préambule, Aude BETTINELLI, 1^{ère} Adjointe, présente le RASED et son fonctionnement aux nouveaux membres du Conseil. Le réseau dont fait partie Cussey sur l'Ognon est composé de 7 communes (Châtillon le Duc, Cussey sur l'Ognon, Devecey, Geneuille, Vieilley, Les Auxons et la communauté de communes du Val Marnaysien). C'est l'école élémentaire de la commune de Devecey qui accueille dans ses locaux le RASED composé d'un maître spécialisé et d'un psychologue scolaire. De ce fait, la commune de Devecey règle les dépenses de fonctionnement du RASED et refacture à chacune des communes membres au prorata du nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'estimation des frais du RASED est de 2,23 € par élève, sachant qu'un nouveau matériel pédagogique a été acquis.

Après en avoir pris connaissance, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (14 voix Pour) Monsieur le Maire à signer cette convention.**

5. PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La compétence d'élaboration du PLU a été transférée à la CAGB. Afin de poursuivre le travail déjà mené par la commune, la CAGB doit y être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (14 voix Pour) pour autoriser la CAGB à poursuivre le PLUi de la commune.

6. SEAB (Syndicat Electricité de l'Agglomération du Grand Besançon)

Avec l'évolution territoriale du 1^{er} janvier 2017, la commune doit transférer sa compétence d'AODE (autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) en adhérant au Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention décide :

- **de solliciter l'adhésion au Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine**
- **de transférer au SEAB la compétence « Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité**

7. Transfert de voirie et équipement public « Le clos du Moulin » et participation financière ENEDIS

Le lotisseur du lotissement Le Clos du Moulin sollicite la commune comme la loi l'y autorise pour signer une convention prévoyant le transfert de la voirie à la commune une fois les travaux réalisés.

Le Maire informe le conseil municipal que la DAACT (Déclaration Attestant de l'Achèvement et la Conformité des Travaux) déposée par le lotisseur n'a pas été approuvée par l'autorité compétente et par conséquent cette pièce manquante aux dossiers, les Permis de Construire déposés sont rejetés par les services instructeurs de la CAGB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (14 voix « pour ») pour signer l'accord de rétrocession des voiries dans le domaine communal une fois les travaux achevés à condition que la DAACT soit acceptée par les services compétents.

D'autre part, afin d'alimenter les futurs logements de ce lotissement, des travaux de renforcement du réseau électrique doivent être effectués par ENEDIS. A ce titre, le Maire présente au Conseil pour accord le devis d'ENEDIS d'un montant de 24 663,73 € TTC correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (14 voix « Pour ») pour ce devis à condition que la DAACT du lotisseur soit acceptée.

8. Dissolution du CCAS (Centre Communal d'Aide Sociale)

Conformément à l'article L123-4 du Code de l'Action Sociale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « abstention » donne son accord :

- pour la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018
- pour l'intégration à partir du 1^{er} janvier 2019 du budget du CCAS dans celui de la commune.

9. Indemnité Percepteur

L'attribution de l'indemnité de conseil au percepteur ainsi que son taux faisant l'objet de nombreuses questions, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix « pour ») de reporter sa décision au prochain conseil.**

Des explications seront demandées au nouveau percepteur Monsieur GENIQUET lors de sa venue en Mairie le mercredi 30 mai à 17H30.

D'autre part, à sa demande, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité (14 voix « pour ») autoriser de manière permanente le trésorier de Pouilley les Vignes à émettre des OTD (Opposition à Tiers Détenteur) et saisies immobilières à l'encontre des redevables retardataires sans autorisation préalable. Cette autorisation concerne le budget principal.**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.